



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DES ALPES-MARITIMES  
Pôle Orientation des Contrôles – Service contentieux

37, avenue Thiers

BP 61459

06008 NICE CEDEX 1

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Claire RIBERO  
Téléphone : 09 70 27 87 19  
Télécopie : 04 93 16 94 81  
Mél : [dr-nice@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-nice@douane.finances.gouv.fr)  
Réception sur rendez-vous  
Réf : n°CR/1600 **2417**

Nice, le

**08 AOUT 2016**

INCE & CO France SCP  
136, rue Victor Hugo  
76 600 Le Havre

**A l'attention de Maître DESPLANQUES**

Objet : Contentieux avec l'administration des douanes (Dossier n°15051D00103).  
PJ : Formulaire de règlement transactionnel ratifié.

Maître,

En suite de l'accord que votre client a conclu avec l'administration des douanes, je vous prie de bien vouloir trouver, joint à ce présent courrier, un exemplaire original de la transaction approuvée par l'autorité compétente pour statuer.

La transaction ainsi ratifiée met un terme à la procédure contentieuse en date du 23 janvier 2015 et emporte main-levée automatique de la saisie du navire « RAHIL ».

Par ailleurs, je vous confirme, par la présente, que l'acquittement de la TVA entraîne de fait la mise en libre circulation du navire « RAHIL » sur le territoire de l'Union européenne.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice régionale,  
La chef du Pôle Orientation des Contrôles

  
Marie-Catherine KUNTZ-PINGUET

  
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction régionale de  
NICE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Service du contentieux  
(15051D00103 CIS)

## REGLEMENT TRANSACTIONNEL

<b>POURSUITES AUXQUELLES IL EST MIS FIN</b>	
Importation sans déclaration de marchandise ni prohibée ni fortement taxée Infraction relative au navire « RAHIL », enregistré à la plaisance sous pavillon Caïmans.  Faits constatés par procès-verbal du 23/01/2015, constituant une contravention douanière prévue et réprimée par les articles 423 et 412 du code des douanes	
<b>L' INTERESSEE</b> RESERVES ETANT FAITES DE TOUS DROITS ET ACTIONS DE L'ADMINISTRATION CONTRE LES AUTRES PERSONNES POURSUIVIES Société MEDELIXTE Ltd, Drake Chambers, PO Box 3321, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, société prise en la personne de son représentant légal ou de son conseil, Maître Freddy DESPLANQUES, 136 rue Victor Hugo 76600 Le Havre.	
<b>AUTORITES COMPETENTES</b>	
<b>AUTORITE COMPETENTE POUR STATUER A TITRE DEFINITIF</b> Madame Annick BARTALA, directrice régionale des douanes et droits indirects à Nice.	
<b>AUTORITE QUI FAIT SOUSCRIRE L'ACTE, NOM, PRENOM, GRADE ET RESIDENCE</b> Claire RIBERO, inspecteur des douanes, service contentieux de la direction régionale des douanes et droits indirects, 37, avenue Thiers, 06008 Nice.	
Fait à Nice le 16 OCT, 2015	
<b>CONDITIONS DU REGLEMENT</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Paiement de la TVA due sur le navire « RAHIL » d'une valeur hors taxes expertisée à 13 000 000 €, soit un montant de TVA de 2 548 000 €</li><li>- Mainlevée du navire « RAHIL »</li><li>- Paiement d'une amende de cent trente mille euros (130 000 €)</li></ul> <p>Est entendu que si le projet est approuvé par l'autorité douanière compétente, le règlement transactionnel deviendra définitif au moyen de la signature du cartouche ci-dessous (L'autorité habilitée) et emportera les effets juridiques prévus à l'article 350 du code des douanes. Dans le cas contraire, les sommes versées ou cautionnées resteront consignées jusqu'à solution définitive du litige.</p>	
<b>L'INTERESSEE</b>	<b>L'AUTORITE HABILITEE</b>
Fait à <i>Le Havre</i> , le <i>5/8/2016</i> , en trois exemplaires ("Lu et Approuvé" en toutes lettres) <i>Lu et approuvé</i> <i>[Signature]</i> Signature	Fait à <i>Nice</i> le <i>8/08/2016</i> , en trois exemplaires ("Lu et Approuvé" en toutes lettres) <i>Lu et approuvé</i> Pour la Directrice régionale, Le chef du pôle de l'orientation des contrôles Marie-Claire <i>[Signature]</i> KUNTZ-PINGUET